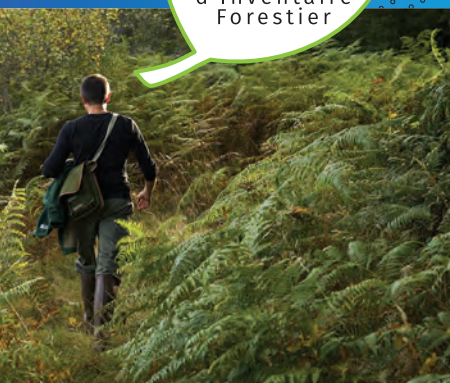


LE MÉMENTO

INVENTAIRE FORESTIER

1958
2018
60 ans
d'Inventaire
Forestier

ÉDITION
2018



IGN

INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



Il y a 60 ans, l'ordonnance du Général de Gaulle du 24 septembre 1958 instituait la création de l'inventaire permanent des ressources forestières indépendamment de toute question de propriété. Mis en place au début des années 60 par les services du ministère de l'Agriculture, il est devenu au fil du temps un instrument unique, véritable baromètre de l'état de la forêt en métropole, de ses peuplements, des écosystèmes forestiers et de la ressource en bois disponible.

La forêt constitue en métropole une importante ressource renouvelable composée principalement de feuillus. Elle représente le 3^e stock de bois européen derrière l'Allemagne et la Suède. Et depuis plus d'un siècle, sa superficie augmente régulièrement passant de 19 % du territoire métropolitain soit 10 millions d'hectares en 1908 à désormais 31 % du territoire avec 16,9 millions d'hectares. Quant au stock de bois, il ne cesse de s'accroître avec une progression de 60 % en 40 ans.

L'inventaire a connu de nombreuses évolutions depuis 60 ans. Celles-ci vont se poursuivre dans les prochaines années. Par ses différents engagements, l'IGN apporte et apportera son expérience pour accompagner les politiques publiques dans les défis qui sont à relever et contribuer au dynamisme de la filière.

Les informations de ce document peuvent être reproduites ou diffusées à des fins non commerciales sans autorisation préalable spécifique de l'IGN, à condition que la mention « ©IGN 2018 » soit indiquée de manière explicite.

Sauf indication particulière, les données chiffrées ou cartographiques et les graphiques sont établis à partir des informations produites par le service de l'inventaire forestier et environnemental de l'IGN. Celles-ci résultent des campagnes d'inventaire menées en France métropolitaine.

Retrouvez les publications de l'IGN sur le site :

ign.fr



SURFACES FORESTIÈRES

- 2 La forêt en France métropolitaine
- 4 Le taux de boisement
- 6 À qui la forêt appartient-elle ?
- 8 La forêt en Outre-mer



ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

- 9 La santé des forêts
- 10 La composition des peuplements
- 11 La diversité des peuplements
- 12 Le bois mort sur pied
- 13 Le bois mort au sol
- 14 La répartition de quelques plantes



RESSOURCES FORESTIÈRES

- 16 Le bois vivant sur pied
- 19 Informations sur les principales essences
- 26 La production biologique annuelle
- 27 Les prélèvements de bois
- 28 Quelques données régionales

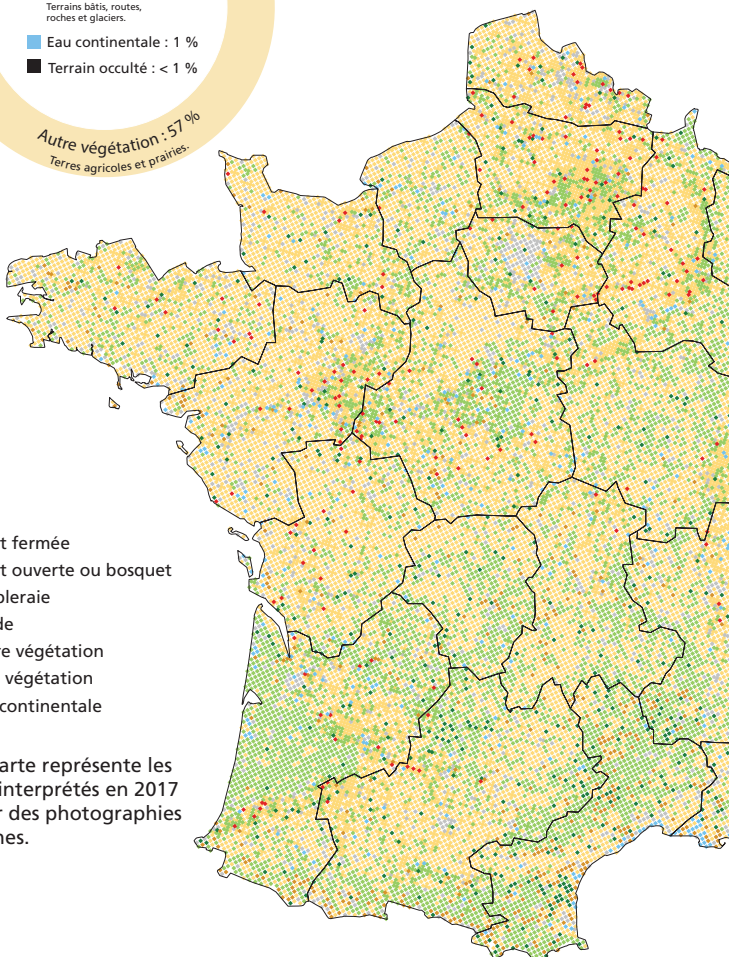
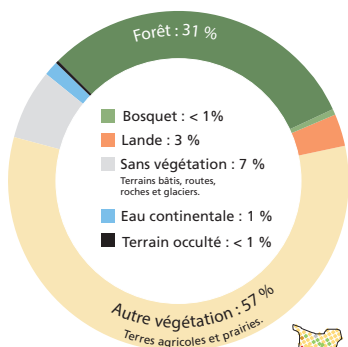


SURFACES FORESTIÈRES

La forêt en France métropolitaine

La forêt en France métropolitaine couvre 16,9 millions d'hectares soit 31 % du territoire.

C'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture qui couvre plus de la moitié de la France métropolitaine.



Cette carte représente les points interprétés en 2017 à partir des photographies aériennes.

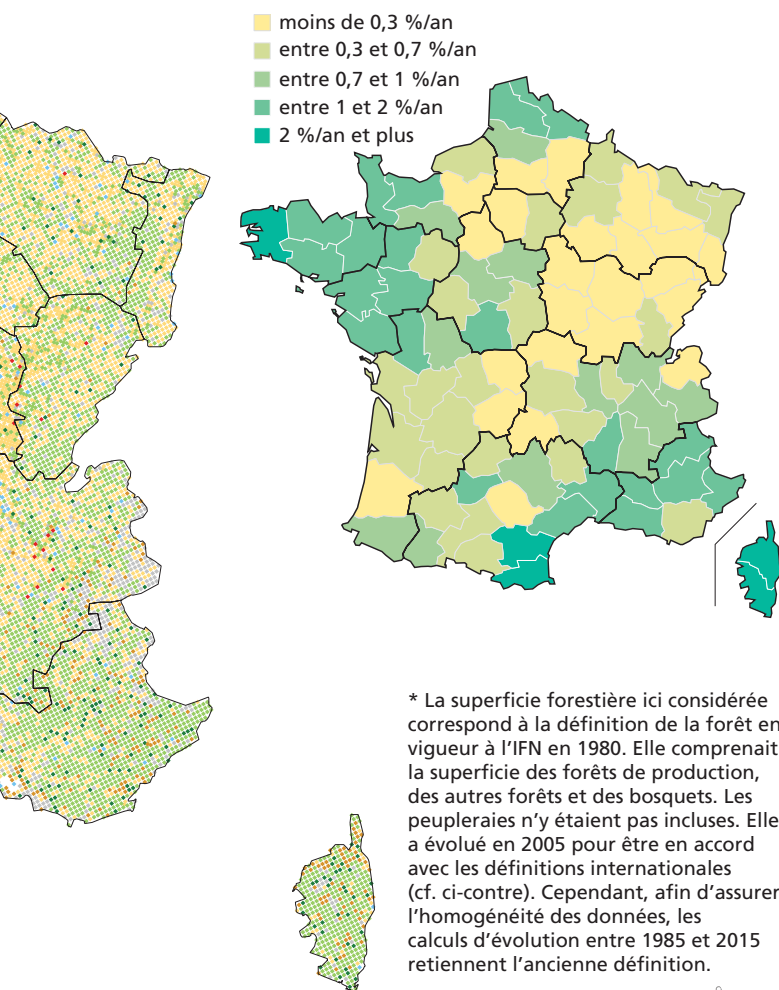


La forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité *in situ*, un couvert boisé de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres. Elle n'inclut pas les terrains boisés dont l'utilisation prédominante du sol est agricole ou urbaine. Cette définition est celle adoptée au niveau international (FAO) et utilisée par l'IGN.

En métropole, la superficie forestière* a progressé de 14,1 millions d'hectares en 1985 à 17,0 millions d'hectares maintenant, soit 0,7 % par an. Les augmentations les plus fortes, en valeurs relatives, se situent sur le pourtour méditerranéen et en Bretagne.

Dans les régions traditionnellement forestières, comme le nord-est et le massif landais, la progression est moindre. Ce constat est également valable en région parisienne du fait de la pression urbaine.

Taux d'accroissement annuel moyen de la surface forestière entre 1985 et 2015, par département



Un bosquet est un territoire occupant une superficie supérieure ou égale à 5 ares et inférieure à 50 ares avec un couvert arboré de plus de 40 %.

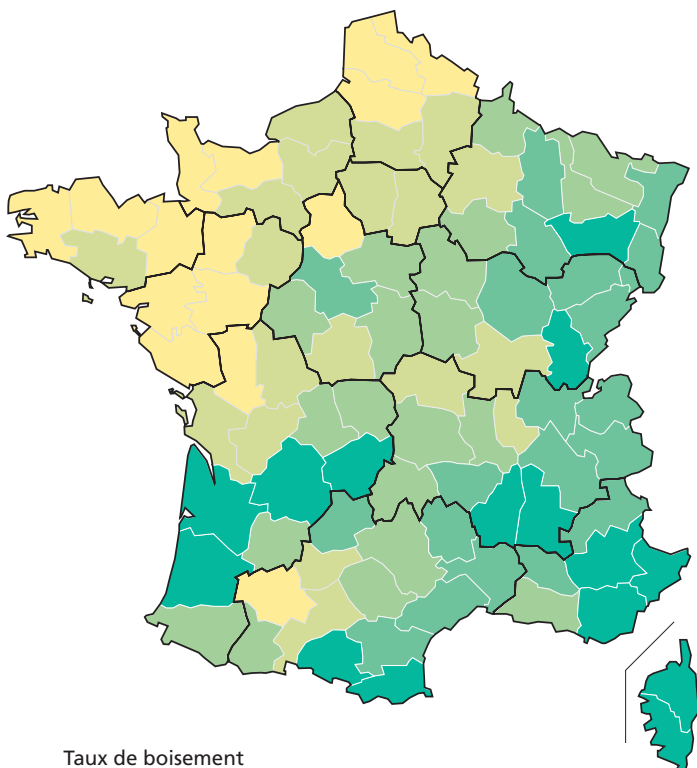
Le taux de boisement

En France métropolitaine, le taux de boisement s'élève à 31 %. Cette moyenne masque de fortes différences départementales.

Huit départements ont un taux de boisement inférieur à 10 % : la Manche, la Vendée, le Pas-de-Calais, la Mayenne, le Calvados, la Loire-Atlantique, les Deux-Sèvres et le Nord.

Cinq départements ont un taux de boisement supérieur à 60 %.

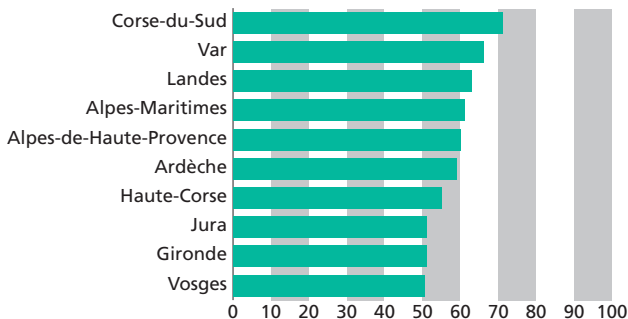
Taux de boisement des départements



Taux de boisement

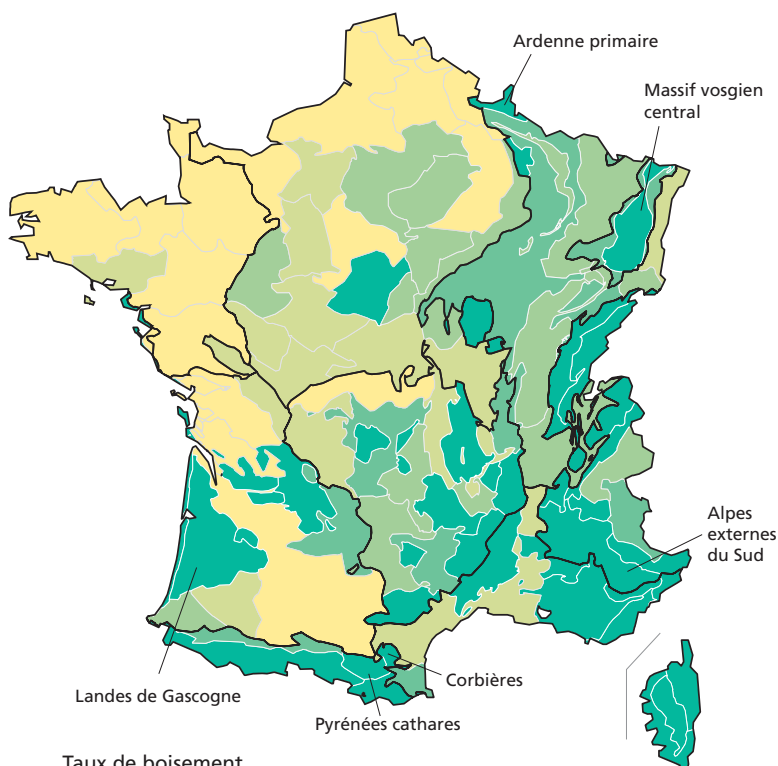
- moins de 15 %
- entre 15 et 25 %
- entre 25 et 35 %
- entre 35 et 45 %
- 45 % et plus

Les dix départements au plus fort taux de boisement



Six sylvoécotégions ont un taux de boisement supérier à 70 % : les Landes de Gascogne, le Massif vosgien central, les Pyrénées cathares, les Corbières, les Alpes externes du Sud et l'Ardenne primaire.

Taux de boisement des sylvoécotégions



Taux de boisement

- moins de 15 %
- entre 15 et 25 %
- entre 25 et 35 %
- entre 35 et 45 %
- 45 % et plus



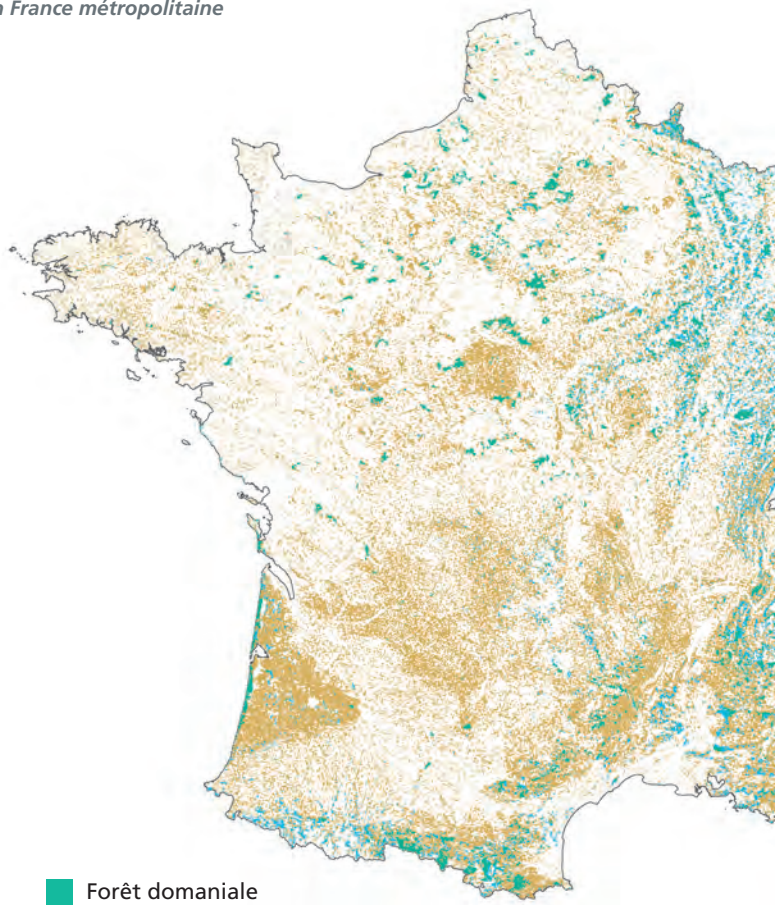
Une sylvoécotégion (SER) correspond à une zone géographique suffisamment vaste à l'intérieur de laquelle la combinaison des valeurs prises par les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des habitats forestiers est originale.

Il existe en France métropolitaine 86 sylvoécotégions. Elles sont regroupées en onze grandes régions écologiques (GRECO).

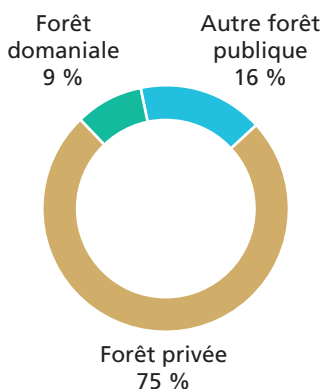
À qui la forêt appartient-elle ?

Les trois-quarts de la forêt française métropolitaine (12,6 millions d'hectares) appartiennent à des propriétaires privés. La forêt publique représente donc un quart des forêts métropolitaines. Elle se répartit entre les forêts domaniales (1,5 million d'hectares) et les autres forêts publiques (2,7 millions d'hectares), essentiellement des forêts communales.

Répartition de la propriété forestière en France métropolitaine

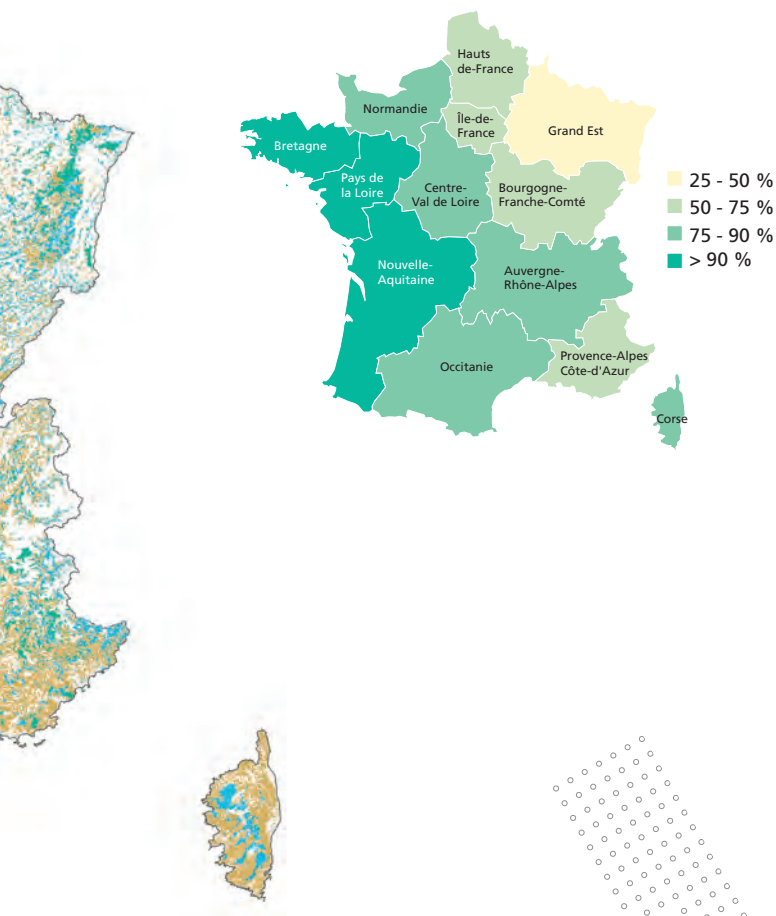


- Forêt domaniale
- Autre forêt publique
- Forêt privée



Dans l'ouest de la France, la part de la forêt privée est nettement plus élevée que la moyenne nationale et dépasse 90 % pour les régions Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. La région Grand Est est la seule région où la forêt privée est minoritaire (44 %).

*Part de la surface forestière privée
par région administrative*



La classe de propriété caractérise le statut juridique du site.

Un terrain est dit public lorsqu'il relève du régime forestier. Parmi les terrains publics, les terrains domaniaux (forêts domaniales) appartiennent à l'État. Les autres terrains publics appartiennent généralement à des communes (forêts communales) mais aussi à d'autres collectivités locales ou à des établissements publics.

Tous les terrains ne relevant pas du régime forestier sont dits privés.

La forêt en Outre-mer



La forêt des cinq départements d’Outre-mer couvre 8,25 millions d’hectares. Cela représente près de la moitié de la superficie forestière métropolitaine, qui s’élève à 16,9 millions d’hectares.

Les forêts y sont très denses. La biomasse forestière à l’hectare y est en moyenne plus de deux fois supérieure à celle des forêts métropolitaines. Celle de la Guyane est ainsi équivalente à celle de la France métropolitaine.

Les superficies forestières tendent à se réduire en Guadeloupe, en Guyane et surtout à Mayotte sous la pression du développement des surfaces agricoles.

À l’inverse, elles tendent à augmenter en Martinique au détriment des surfaces agricoles et à la Réunion du fait notamment de la dynamique de propagation d’espèces arborées envahissantes.

Les réseaux d’aires protégées (considérées en classe I à IV par l’UICN) couvrent près d’un tiers des surfaces forestières dans les Outre-mer.

Malgré l’importance que représente ce patrimoine forestier aussi bien en termes de biodiversité que de stock de biomasse, il est beaucoup moins documenté que les forêts métropolitaines. Les données relatives aux surfaces forestières des DOM ont été produites en 2018 à partir de prises de vues aériennes de l’IGN. Pour la Guyane, plusieurs sources ont été utilisées. Les autres informations sur les forêts des DOM sont produites par l’ONF et d’autres acteurs locaux, avec un appui technique de l’IGN. Ces données ont été transmises à la FAO dans le cadre de l’enquête FRA 2020*.

	Surface forestière	Taux de boisement	Tendance actuelle d’évolution des surfaces forestières	Taux d’aires forestières protégées
	ha	%	%/an	%
Guadeloupe	72 000	44,5	-0,1	32
Martinique	52 000	49	+0,4	26
Guyane	8 010 000	97,5	-0,04	31
Mayotte	14 000	38	-0,4	7
La Réunion	97 000	39	+0,5	63

* FRA 2020 : évaluation des ressources forestières mondiales ; www.fao.org/forest-resources-assessment/current-assessment/fr/

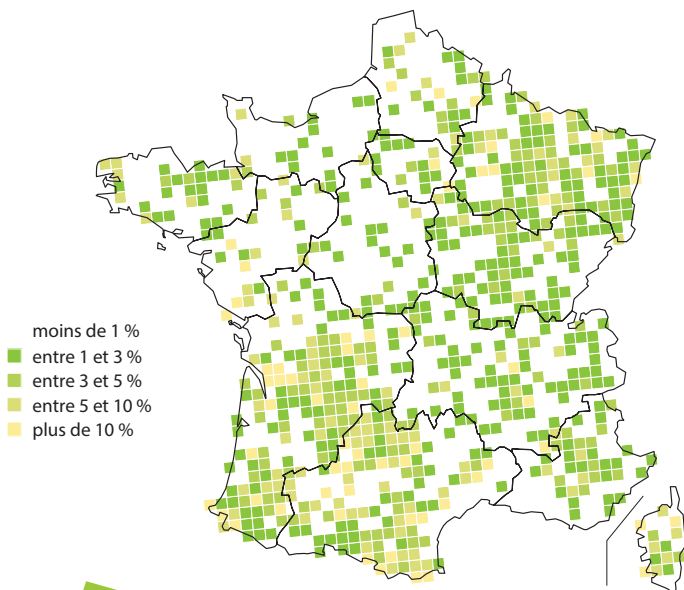
La santé des forêts

En France métropolitaine, environ 2 % des arbres présentent une détérioration notable de leur houppier.

Les feuillus sont nettement plus touchés que les conifères. Quatre vingt sept pourcent des arbres présentant une mortalité de branche supérieure à 25 % sont des feuillus. Le châtaignier constitue à lui seul 20 % des dépérissements observés. Cette essence est individuellement la plus touchée : 7 % des châtaigniers présentent une mortalité de branche supérieure à 25 %. Les autres essences sont nettement moins affectées : 1 % des hêtres, 3 % des chênes pédonculés, 5 % des chênes pubescents et 5 % des frênes présentent une détérioration de leur houppier. Ces derniers sont frappés par une maladie, la chararose, qui s'étend dans le pays depuis 2008.

Le Sud de la France est plus touché que le Nord. Les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie représentent près de la moitié des cas de mortalité de branches. Entre 3 à 4 % des arbres de ces régions, et de la Corse, présentent une détérioration sensible de leur houppier. Ces données sont à relativiser en fonction du degré de gestion des peuplements.

Pourcentage d'arbres présentant une mortalité des branches supérieure à 25 %



L'observation de la mortalité des branches des arbres permet d'apprécier la vitalité des arbres forestiers.

Afin d'exclure « la mortalité normale des branches » liée à la concurrence entre arbres ou branches, l'observation ne porte que sur les branches de la partie supérieure des arbres accédant à la lumière. Pour des raisons opérationnelles, seuls les arbres de diamètre supérieur à 22,5 cm sont observés. Un arbre présentant moins de 5 % de branches mortes dans la partie supérieure de son houppier peut être jugé comme en bonne santé, tandis qu'au-delà de 25 % on peut considérer qu'il y a une détérioration de son état.

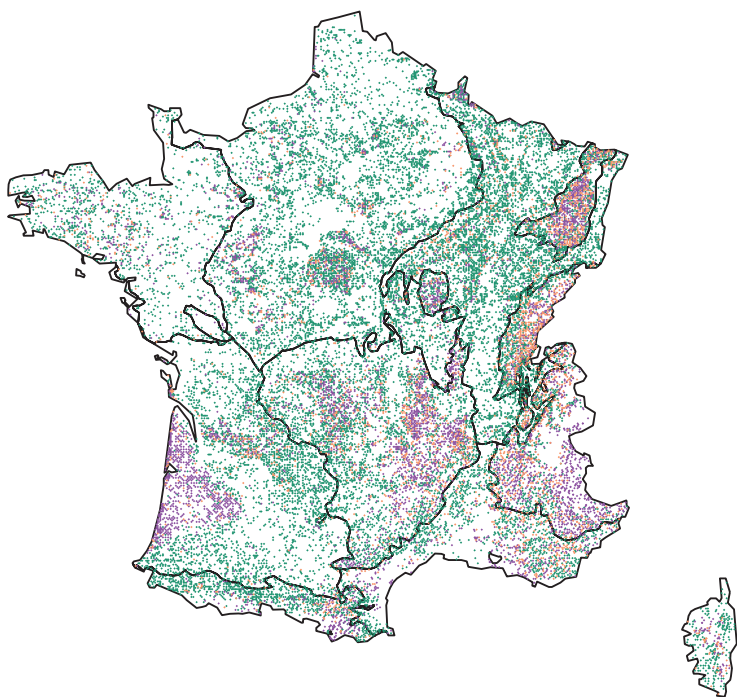
La composition des peuplements

La forêt française métropolitaine est majoritairement une forêt de feuillus. Ces peuplements feuillus représentent 67 % de la superficie forestière* (9,9 millions d'hectares).

Les peuplements de feuillus se situent surtout dans les plaines ou à moyenne altitude. Les peuplements de conifères se situent essentiellement en zone montagneuse, dans le massif landais et dans les plantations assez récentes de l'ouest de la France.

Les peuplements mixtes se rencontrent souvent en moyenne montagne ou dans les massifs forestiers accueillant les deux autres types de peuplements (Sologne, Dordogne, Bretagne).

Répartition de la composition des peuplements en France métropolitaine



- ◆ Peuplement de feuillus : 67 %
- ◆ Peuplement de conifères : 21 %
- ◆ Peuplement mixte : 12 %



Peuplement de feuillu(s) : les feuillus y représentent au moins 75 % du couvert du peuplement ;

Peuplement de conifère(s) : les conifères y représentent au moins 75 % du couvert du peuplement ;

Peuplement mixte : mélange de feuillus et de conifères, dans lequel aucun des deux n'atteint 75 %.

La diversité des peuplements

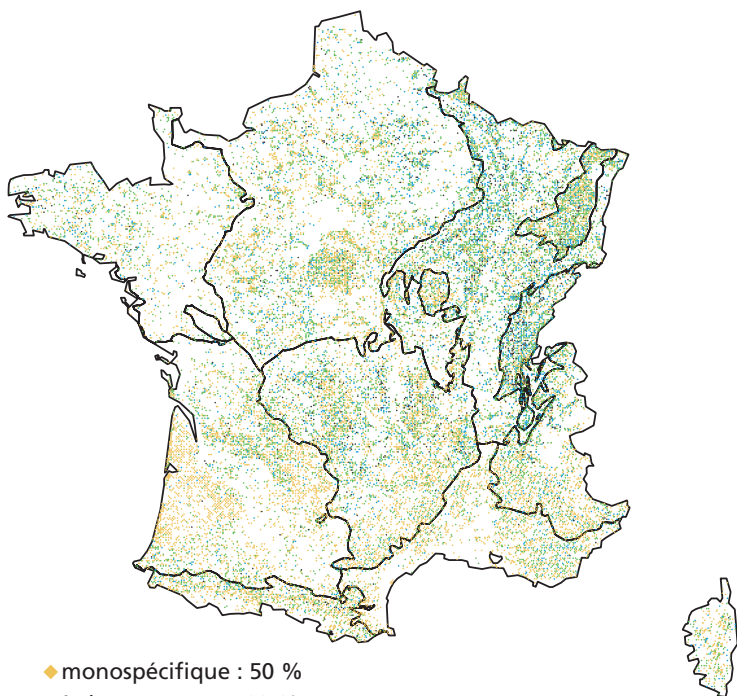
La moitié de la forêt française est constituée de peuplements monospécifiques (soit 7,4 millions d'hectares).*

Les peuplements à deux essences représentent un tiers des peuplements, tandis que ceux à plus de deux essences en représentent 17 %.

Les forêts du nord-est de la France et du Massif central sont les plus diversifiées.

À l'opposé, le massif landais est un grand massif de peuplements monospécifiques de pin maritime.

Répartition de la diversité des peuplements en France métropolitaine



- ◆ monospécifique : 50 %
- ◆ à deux essences : 33 %
- ◆ à trois essences : 13 %
- ◆ à quatre essences ou plus : 4 %

* Les informations relatives à la composition et à la diversité des peuplements ne sont prises que dans les peuplements ayant un couvert par des arbres de plus de 7,5 cm de diamètre supérieur à 15 %. Ils couvrent une superficie de 14,7 millions d'hectares.



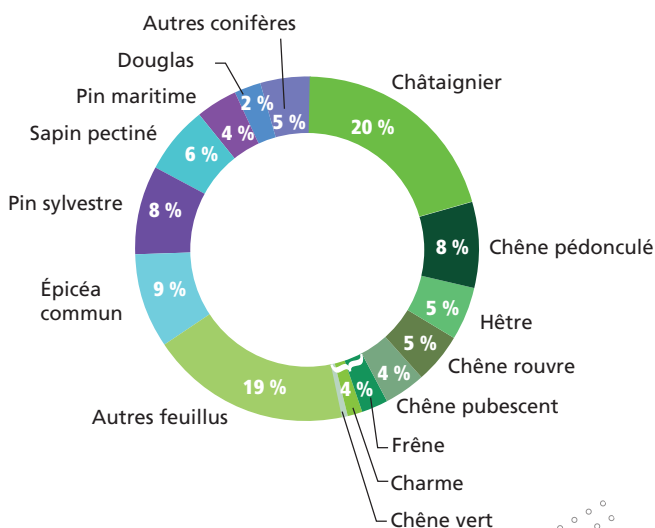
Les peuplements monospécifiques sont les peuplements pour lesquels une essence représente plus des trois-quarts du couvert des arbres.

Le bois mort sur pied

Du bois mort sur pied ou des chablis ont été observés sur un peu plus d'un tiers de la superficie de forêt de production. Ils représentent 109 millions de mètres cubes, soit 4 % du volume de bois vivant (2,7 milliards de mètres cubes).

En moyenne, il y a environ 6,8 m³ de bois mort et chablis par hectare. Comme pour le volume de bois vivant, près des deux tiers du volume de bois mort sur pied et chablis sont des feuillus. Par contre, la part individuelle des essences est fortement différente. A lui seul, le châtaignier représente 20 % du bois mort sur pied et chablis (22 millions de mètres cubes).

Répartition du volume de bois mort sur pied et chablis par essence



Bois mort sur pied : arbre ne présentant aucun signe de vie au-dessus de 1,30 m, et toujours sur pied, cassé ou non au niveau de sa tige ou de son houppier.

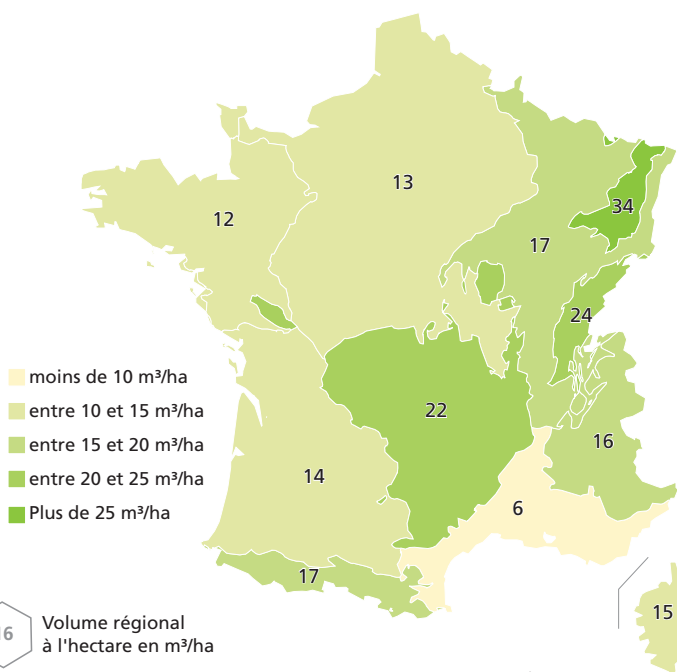
Chablis : arbre vivant ou mort qui n'est plus sur pied suite à un accident de moins de 5 ans.

Le bois mort au sol

Le bois mort au sol représente 258 millions de mètres cubes. En moyenne, il y a environ 16 m³ de bois mort au sol par hectare de forêt. Comme pour le bois mort sur pied, cette répartition dépend des essences, les plus courantes étant ici le châtaignier (10 %), l'épicéa commun, le pin sylvestre, le chêne pédonculé et le sapin pectiné (chacun représentant 8% du bois mort au sol).

Les pièces de petits diamètres (moins de 20 cm) représentent environ 60 % du bois mort au sol. Près de 80 % du volume de bois mort au sol est dans un état de décomposition avancé (pourriture moyenne à complète, voire forme altérée).

*Volume à l'hectare de bois mort au sol
par grande région écologique*



Bois mort au sol :
pièce de bois (branche ou tronc) détachée
de sa souche naturellement ou artificiellement.

La répartition de quelques plantes

L'IGN effectue depuis les années 1990 un relevé floristique sur chacun des points d'inventaire. Il dispose ainsi de plus de 186 000 relevés sur l'ensemble de la métropole dont près de 82 000 depuis la mise en place de l'inventaire annuel systématique sur tout le territoire en 2004.

Huit cartogrammes de plantes assez courantes, connues, ou facilement reconnaissables, parfois caractéristiques d'une région, sont présentés ici à titre d'exemple. Plusieurs centaines de cartogrammes sont accessibles sur le site de l'inventaire forestier grâce aux données brutes.

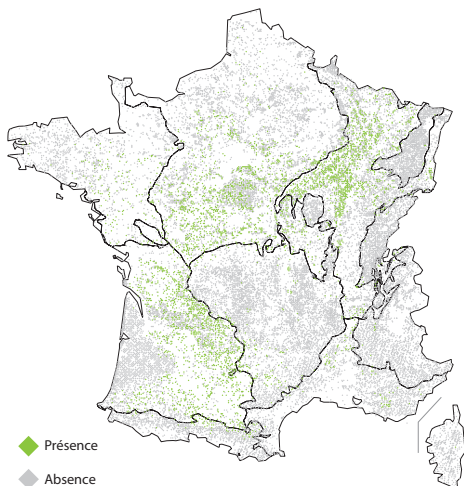


<http://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique159>

L'alisier torminal *Sorbus torminalis*



Mathieu SINET,
via Tela Botanica



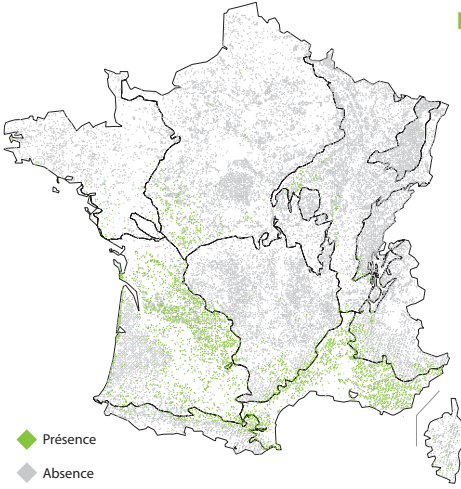
L'arbousier *Arbutus unedo*



Gérard RENAULT,
via Tela Botanica

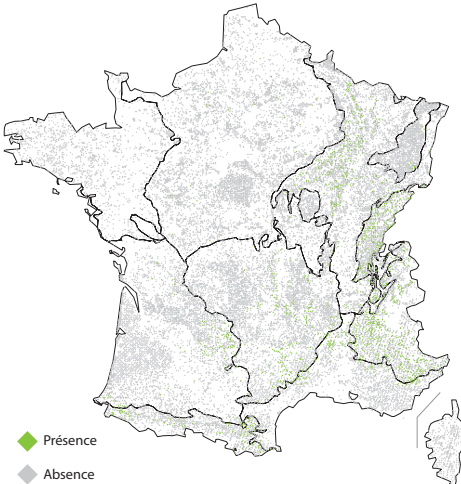


La Garance voyageuse
Rubia perigrina



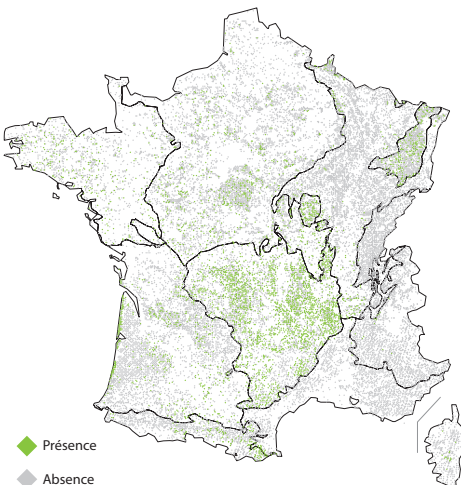
Michel POURCHET,
via Tela Botanica

L'hellébore fétide
Helleborus foetidus



Nordine MIMOUNI,
via Tela Botanica

Le genêt à balai
Cytisus scoparius



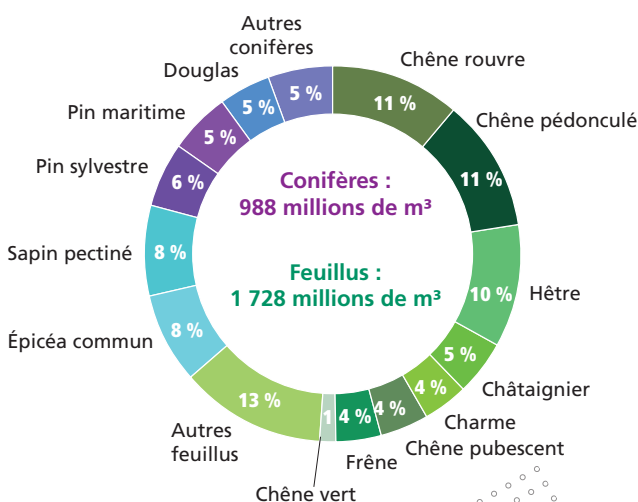
Thierry PERNOT,
via Tela Botanica

Le bois vivant sur pied

Le bois vivant sur pied par essence

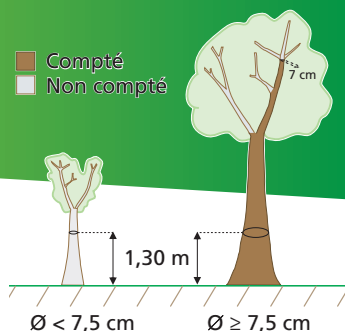
Le volume de bois sur pied de la forêt française métropolitaine est de 2,7 milliards de mètres cubes. Les feuillus en représentent 64 %. Avec 44 % du volume des feuillus, les chênes (pédonculé, rouvre, pubescent et vert) sont les essences feuillues les plus représentées sur le territoire métropolitain. L'épicéa commun et le sapin pectiné représentent à eux deux 43 % du volume des conifères.

Répartition du volume de bois vivant sur pied par essence



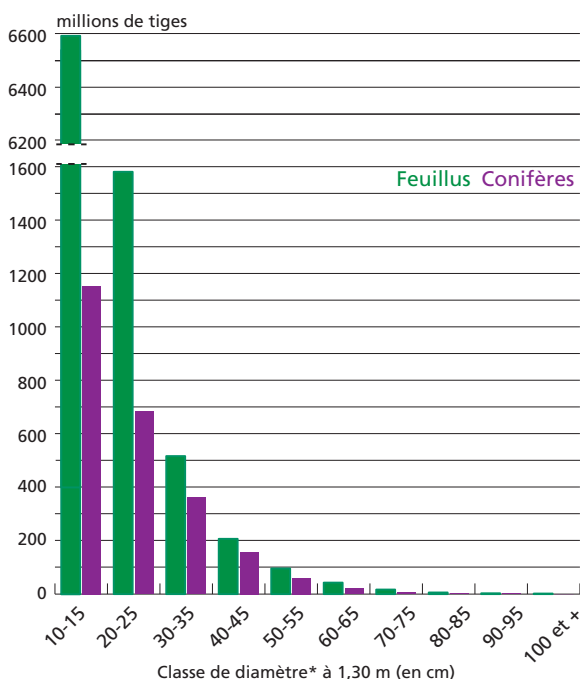
Le volume des arbres est estimé à partir de mesures faites au cours des opérations de terrain. D'une façon générale, seuls sont pris en compte dans l'inventaire les arbres dits « recensables » dont la circonférence à 1,30 m de hauteur est supérieure ou égale à 23,5 cm (7,5 cm de diamètre). Le volume que l'on cherche à estimer englobe la tige principale depuis le niveau du sol jusqu'à une section de 7 cm de diamètre (dit volume « bois fort tige »).

■ Compté
□ Non compté



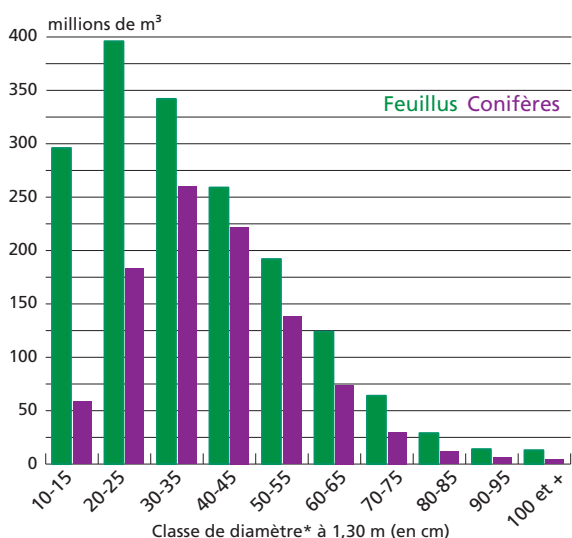
Le nombre de tiges par classe de diamètre

Nombre de tiges
par classe de diamètre et groupe d'essences



Le volume sur pied par classe de diamètre

Volume sur pied du bois vivant
par classe de diamètre et groupe d'essences



* Les classes de diamètre sont des valeurs centrées.

Par exemple, la classe 10-15 regroupe les diamètres [7,5 - 17,5 cm],
la classe 20-25 regroupe les diamètres [17,5 - 27,5 cm], etc.

Les arbres d'un diamètre inférieur à 7,5 cm ne sont pas comptabilisés.

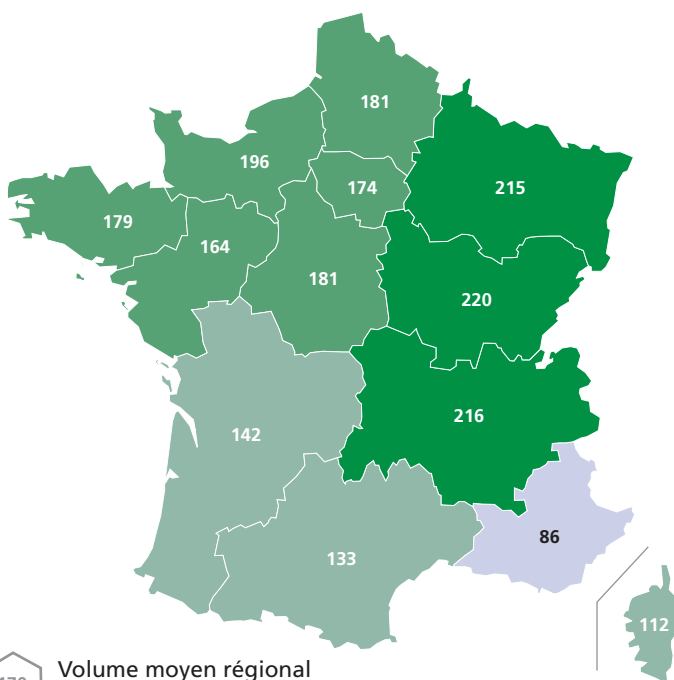
Le bois vivant sur pied

Le volume de bois vivant à l'hectare

Le volume de bois sur pied à l'hectare est en moyenne de 170 m³. Il est plus élevé en forêt publique (193 m³/ha) qu'en forêt privée (162 m³/ha).

Il dépasse les 200 m³/ha dans les régions de l'Est de la France. À l'opposé, les régions du Sud, et particulièrement la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, affichent les moyennes régionales les plus faibles. Ceci est dû aux conditions de milieu moins favorables (zone méditerranéenne) ainsi qu'au mode de gestion des peuplements forestiers du massif landais et aux tempêtes qui ont affecté le sud-ouest.

*Volume de bois sur pied à l'hectare
par région administrative*

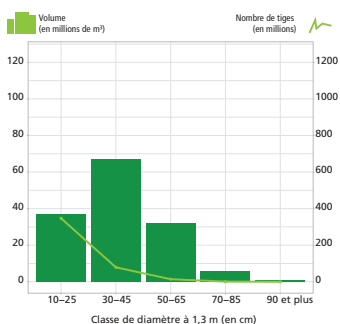


170 Volume moyen régional à l'hectare en m³/ha

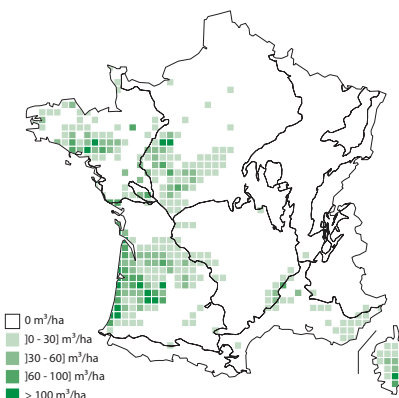
- moins de 100 m³/ha
- entre 100 et 150 m³/ha
- entre 150 et 200 m³/ha
- 200 m³/ha et plus

Informations sur les principales essences

Le pin maritime

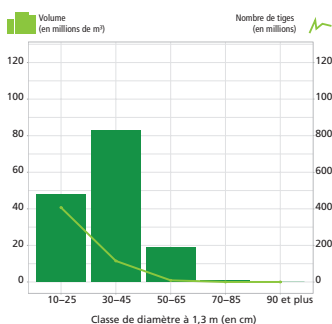


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

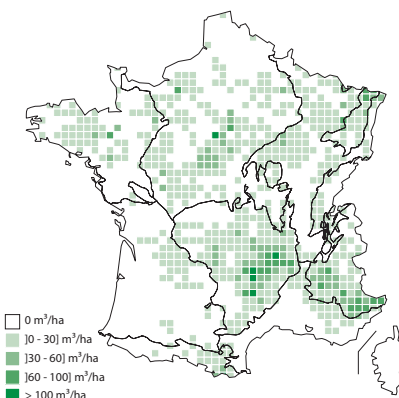


Volume moyen à l'hectare

Le pin sylvestre



Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*



Volume moyen à l'hectare

Essence	Volume sur pied (millions de m³)	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale ¹	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique ²	
Pin maritime	143 ± 12	1 050 ± 46	736 ± 41	70 %
Pin sylvestre	151 ± 10	891 ± 48	509 ± 38	57 %

Les notes qui suivent sont valables pour les pages 19 à 25.

* Les classes de diamètre sont des valeurs centrées.

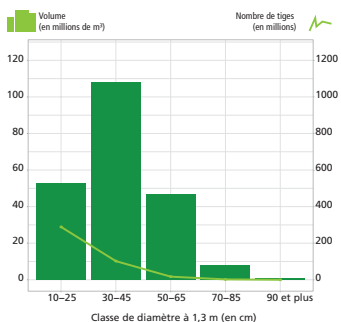
Par exemple, la classe 10-25 regroupe les diamètres [7,5 - 27,5 cm[, la classe 30-45 regroupe les diamètres [27,5 - 47,5 cm[, etc.

¹ Essence de plus fort taux de couvert dans le peuplement.

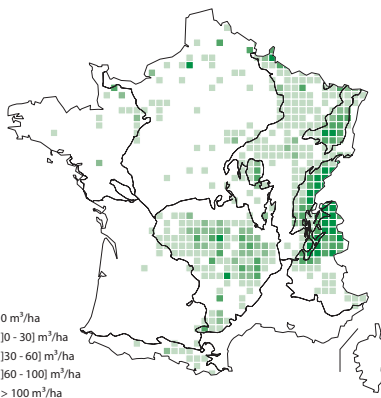
² Essence dont le taux de couvert libre relatif est supérieur à 75 % ou supérieur à 50 % sans qu'aucune autre essence n'atteigne 15%.

Pourcentage de la surface où l'essence forme un peuplement monospécifique par rapport à la surface où l'essence est principale.

L'épicéa commun

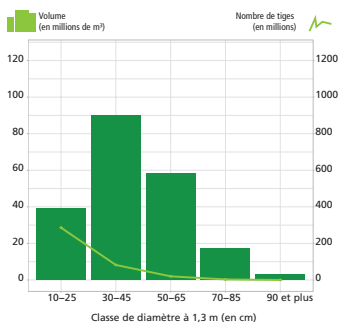


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

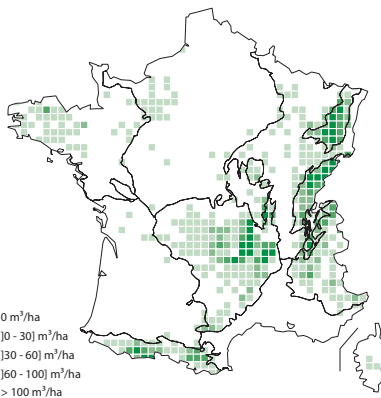


Volume moyen à l'hectare

Le sapin pectiné



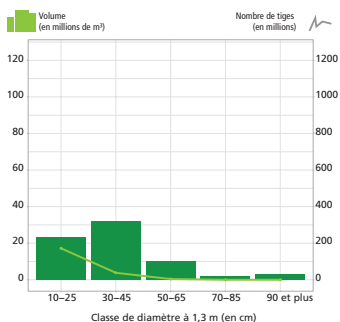
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*



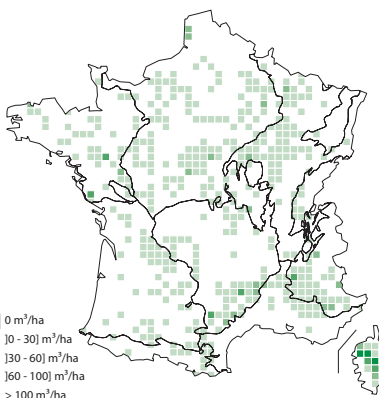
Volume moyen à l'hectare

Essence	Volume sur pied (millions de m³)	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale ¹	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique ²	
Épicéa commun	216 ± 17	622 ± 37	340 ± 28	55 %
Sapin pectiné	207 ± 18	572 ± 35	262 ± 25	46 %

Les pins laricio et noir

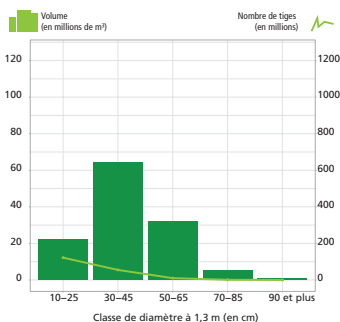


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

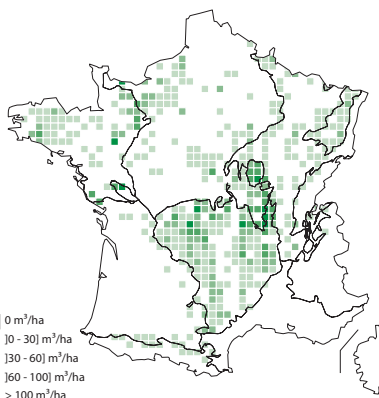


Volume moyen à l'hectare

Le douglas



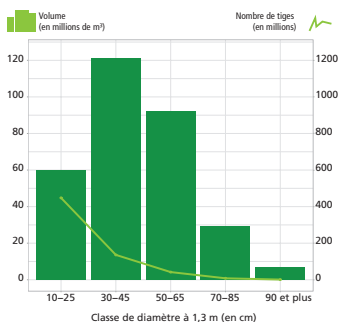
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*



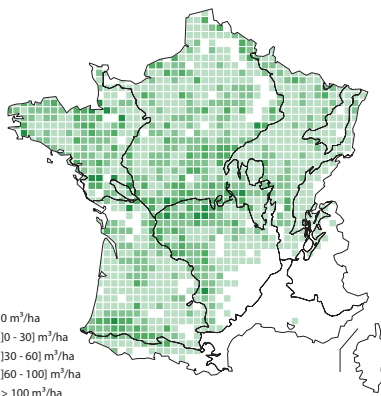
Volume moyen à l'hectare

Essence	Volume sur pied (millions de m³)	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale ¹	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique ²	
Pins laricio et noir	69 ± 12	378 ± 33	243 ± 28	64 %
Douglas	123 ± 16	404 ± 31	271 ± 25	67 %

Le chêne pédonculé

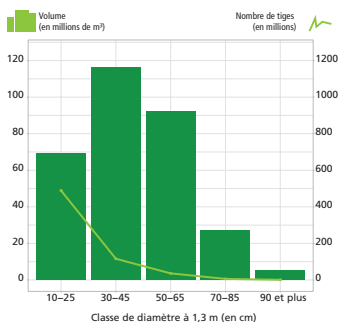


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

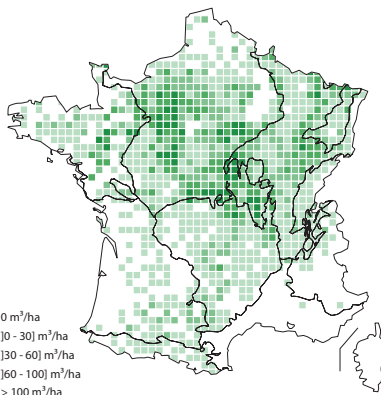


Volume moyen à l'hectare

Le chêne rouvre



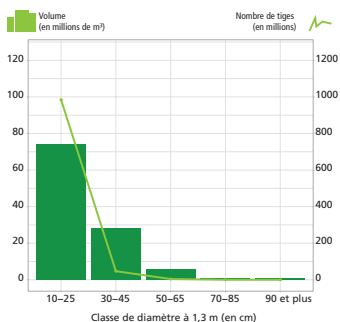
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*



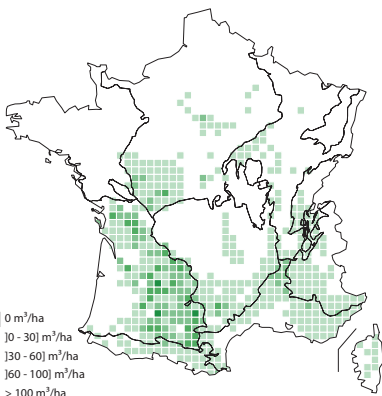
Volume moyen à l'hectare

Essence	Volume sur pied (millions de m³)	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale ¹	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique ²	
Chêne pédonculé	308 ± 11	2 078 ± 65	759 ± 42	37 %
Chêne rouvre	309 ± 13	1 737 ± 56	813 ± 40	47 %

Le chêne pubescent

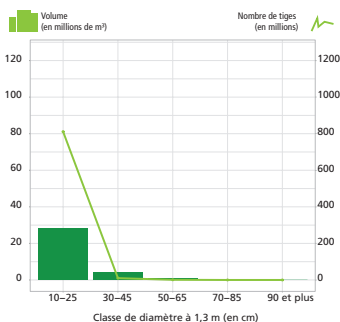


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

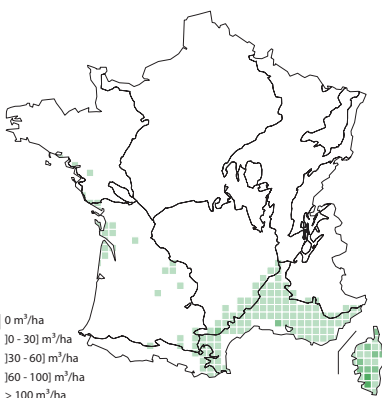


Volume moyen à l'hectare

Le chêne vert



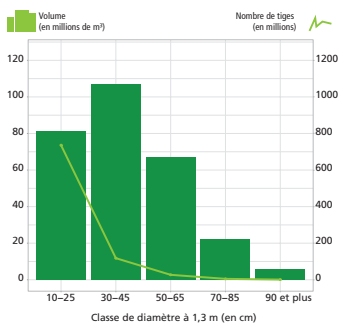
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*



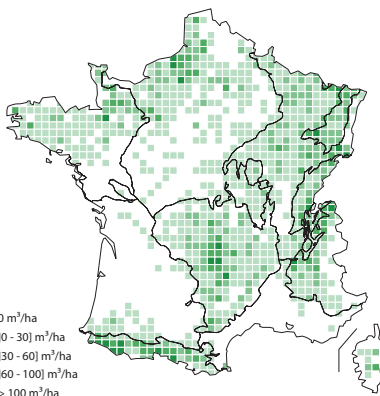
Volume moyen à l'hectare

Essence	Volume sur pied (millions de m³)	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale ¹	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique ²	
Chêne pubescent	110 ± 7	1 443 ± 62	840 ± 48	58 %
Chêne vert	34 ± 5	769 ± 50	437 ± 40	57 %

Le hêtre

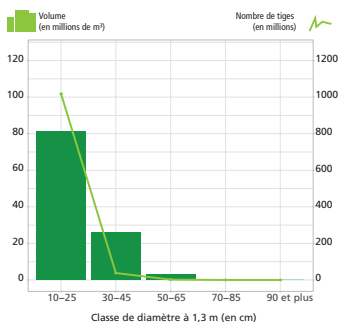


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

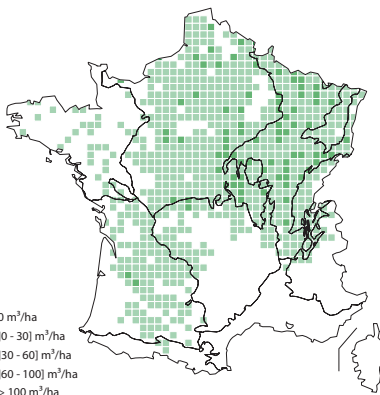


Volume moyen à l'hectare

Le charme



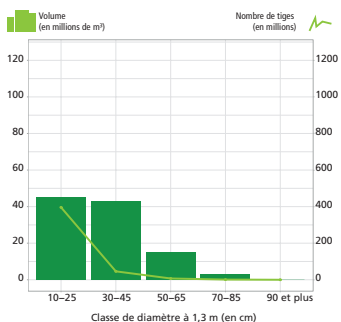
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*



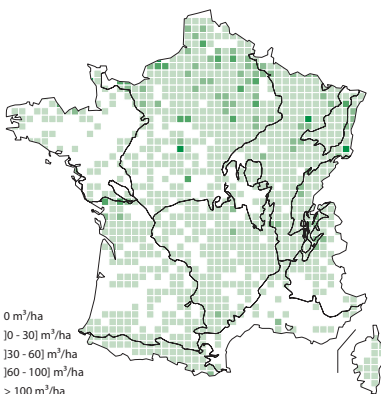
Volume moyen à l'hectare

Essence	Volume sur pied (millions de m³)	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale ¹	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique ²	
Hêtre	283 ± 14	1 444 ± 56	620 ± 38	43 %
Charme	111 ± 5	559 ± 34	68 ± 13	12 %

Le frêne

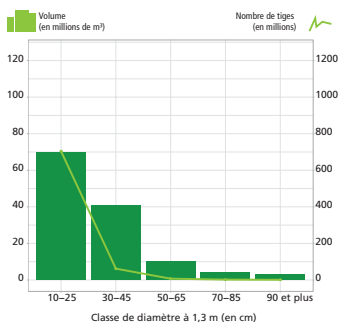


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

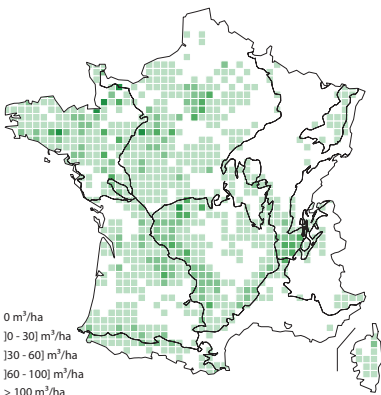


Volume moyen à l'hectare

Le châtaignier



Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*



Volume moyen à l'hectare

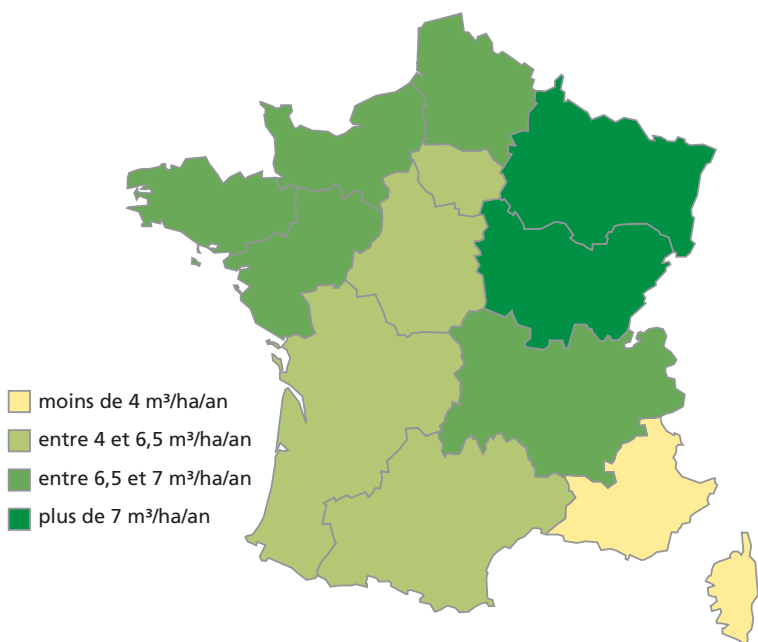
Essence	Volume sur pied (millions de m³)	Surface (milliers d'ha) où l'essence est principale ¹	Surface (milliers d'ha) où l'essence forme un peuplement monospécifique ²	
Frêne	106 ± 7	652 ± 41	173 ± 21	27 %
Châtaignier	128 ± 9	746 ± 44	342 ± 30	46 %

La production biologique annuelle

La production biologique annuelle en volume s'élève en France métropolitaine à 91,5 millions de mètres cubes (Mm³/an) en moyenne sur la période 2008-2016.

Elle est de 53,7 Mm³/an pour les feuillus et de 37,8 Mm³/an pour les conifères. La production annuelle moyenne est de 5,7 m³/ha/an sur l'ensemble de la métropole. Les régions qui ont une production annuelle moyenne par hectare inférieure à la moyenne nationale sont principalement les régions du pourtour méditerranéen.

*Production biologique annuelle à l'hectare
par région administrative*



Cette production annuelle moyenne est une production « brute ». Pour disposer d'une production annuelle moyenne nette, il faut y soustraire la mortalité sur la même période. Celle-ci s'élève en France métropolitaine à 9,2 Mm³/an (soit 0,6 m³/ha/an), hors chablis de la tempête Klaus. La production annuelle moyenne « nette » est donc de 82,4 Mm³/an (soit 5,1 m³/ha/an).



La production biologique de bois en forêt correspond à l'accroissement de matière bois produit par la croissance des arbres pendant une période donnée. Elle est exprimée ici, comme le volume sur pied, en volume « bois fort tige » (cf. p.16) et n'inclut pas la production des chablis de la tempête Klaus de 2009.

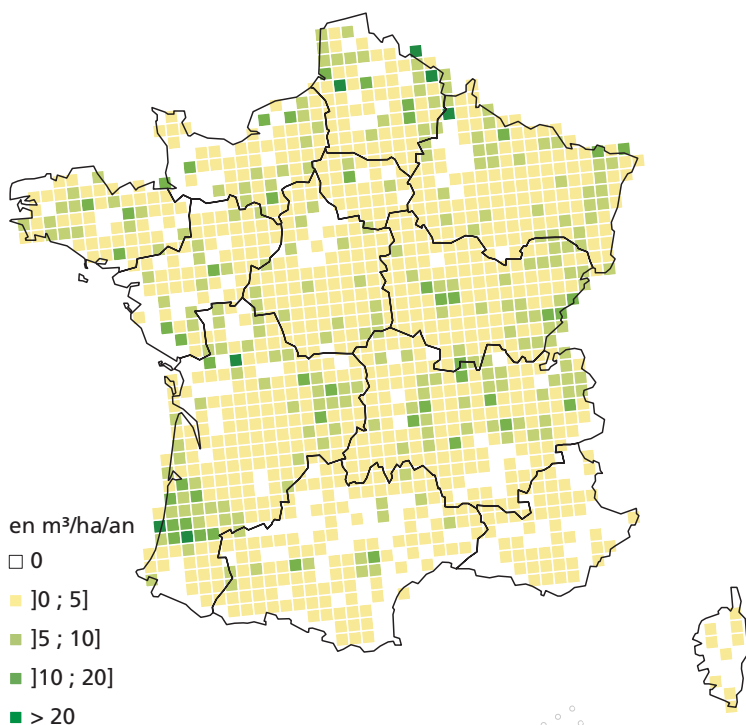
Les prélèvements de bois

Le volume annuel des prélèvements s'élève pour la France métropolitaine à 46,4 Mm³ en moyenne sur la période 2008-2016 avec une incertitude statistique de l'ordre de 2,3 Mm³. Cela représente en moyenne 3,0 m³/ha/an.

En moyenne, chaque année, 22,6 Mm³ de feuillus et 23,8 Mm³ de conifères sont coupés en forêt.

Les chênes (rouvre, pédonculé et pubescent) représentent 15 % de l'ensemble des prélèvements en métropole. L'essence la plus prélevée est le pin maritime (6,8 Mm³/an). C'est en Nouvelle-Aquitaine que les prélèvements sont les plus importants (24 % des prélèvements nationaux).

Répartition des prélèvements de bois sur la période 2008-2016



Les prélèvements correspondent au volume « bois fort tige » (cf. p.16) des arbres vifs recensables en forêt prélevés entre deux observations (espacées de cinq ans). Ils n'incluent pas les prélèvements faits sur les chablis de la tempête Klaus de 2009.

Quelques données régionales

Régions	SUPERFICIE FORESTIÈRE		VOLUME DE BOIS VIVANT		NOMBRE DE TIGES	
	Total forêt (milliers d'hectares)	Forêt de production (milliers d'hectares)	Total (millions de m ³)	Par hectare (m ³ /ha)	Total (millions de tiges)	Par hectare (tiges/ha)
Île-de-France	272 ± 12	268 ± 12	47 ± 5	174 ± 16	165 ± 16	616 ± 54
Centre-Val de Loire	989 ± 24	975 ± 24	176 ± 10	181 ± 9	245 ± 21	576 ± 42
Bourgogne-Franche-Comté	1 745 ± 28	1 728 ± 29	378 ± 14	220 ± 7	689 ± 35	709 ± 32
Normandie	427 ± 19	425 ± 19	84 ± 7	196 ± 14	1 288 ± 45	749 ± 23
Hauts-de-France	448 ± 20	440 ± 20	79 ± 7	181 ± 12	245 ± 20	559 ± 37
Grand Est	1 951 ± 29	1 917 ± 29	410 ± 16	215 ± 8	1 289 ± 44	677 ± 20
Pays de la Loire	391 ± 17	387 ± 17	63 ± 6	164 ± 14	249 ± 22	645 ± 51
Bretagne	414 ± 19	402 ± 19	72 ± 7	179 ± 15	253 ± 22	633 ± 46
Nouvelle-Aquitaine	2 909 ± 43	2 830 ± 44	400 ± 17	142 ± 6	1 771 ± 65	629 ± 21
Occitanie	2 578 ± 50	2 399 ± 51	317 ± 17	133 ± 7	1 978 ± 70	821 ± 25
Auvergne-Rhône-Alpes	2 590 ± 41	2 426 ± 43	521 ± 22	216 ± 8	1 891 ± 84	794 ± 32
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 618 ± 35	1 450 ± 39	124 ± 9	86 ± 6	1 093 ± 70	756 ± 44
Corse	549 ± 27	416 ± 31	46 ± 11	112 ± 25	337 ± 69	816 ± 155
France	16 884 ± 108	16 063 ± 113	2 716 ± 45	170 ± 3	11 492 ± 178	719 ± 10

Régions	BILAN DES FLUX			BILAN DES FLUX			
	PRODUCTION	PRÉLÈVEMENTS	MORTALITÉ	PRODUCTION	PRÉLÈVEMENTS	MORTALITÉ	
	(millions de m ³ /an)			(m ³ /ha/an)			
Île-de-France	1,4 ± 0,1	0,5 ± 0,2	0,2 ± 0,1	0,7 ± 0,2	1,9 ± 0,8	0,8 ± 0,2	2,5 ± 0,9
Centre-Val de Loire	6,0 ± 0,3	2,6 ± 0,4	0,6 ± 0,1	2,7 ± 0,5	2,8 ± 0,5	0,6 ± 0,1	2,8 ± 0,5
Bourgogne-Franche-Comté	12,1 ± 0,4	7,3 ± 0,8	1,0 ± 0,1	3,8 ± 0,9	4,2 ± 0,5	0,6 ± 0,1	2,2 ± 0,5
Normandie	2,8 ± 0,2	1,5 ± 0,3	0,1 ± <0,05	1,3 ± 0,3	3,6 ± 0,7	0,3 ± 0,1	2,8 ± 0,8
Hauts-de-France	2,9 ± 0,2	2,0 ± 0,4	0,2 ± 0,1	0,7 ± 0,4	4,7 ± 0,9	0,5 ± 0,1	1,4 ± 0,9
Grand Est	13,5 ± 0,4	7,7 ± 0,8	0,8 ± 0,1	5,0 ± 0,9	4,1 ± 0,4	0,4 ± 0,1	2,6 ± 0,4
Pays de la Loire	2,7 ± 0,2	1,1 ± 0,3	0,2 ± 0,1	1,4 ± 0,4	3,2 ± 0,8	0,5 ± 0,1	3,3 ± 1,0
Bretagne	2,7 ± 0,2	1,2 ± 0,4	0,4 ± 0,1	1,2 ± 0,5	3,0 ± 1,0	1,0 ± 0,2	2,8 ± 1,1
Nouvelle-Aquitaine	17,5 ± 0,6	11,3 ± 1,2	1,4 ± 0,2	4,8 ± 1,4	4,0 ± 0,4	0,5 ± 0,1	1,7 ± 0,5
Occitanie	9,6 ± 0,5	3,7 ± 1,1	1,1 ± 0,2	4,9 ± 1,2	1,5 ± 0,4	0,4 ± 0,1	2,1 ± 0,5
Auvergne-Rhône-Alpes	16,2 ± 0,6	6,9 ± 1,1	2,5 ± 0,3	6,7 ± 1,2	3,0 ± 0,5	1,1 ± 0,1	2,7 ± 0,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,1 ± 0,2	0,6 ± 0,2	0,6 ± 0,2	2,0 ± 0,3	0,4 ± 0,2	0,4 ± 0,1	1,4 ± 0,2
Corse	0,9 ± 0,2	0,1 ± 0,1	0,1 ± 0,1	0,8 ± 0,2	0,2 ± 0,3	0,2 ± 0,1	1,8 ± 0,6
France	91,5 ± 1,3	46,4 ± 2,3	9,2 ± 0,4	36,0 ± 2,7	3,0 ± 0,1	0,6 ± <0,05	2,2 ± 0,2

La nouvelle organisation de l'IGN à partir du 1^{er} janvier 2019



■ SERVICE DE L'INFORMATION STATISTIQUE FORESTIÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

Château des Barres
45290 NOGENT-SUR-VERNISSON
Tél. : +33 (0)2 38 28 18 00
inventaire-forestier@ign.fr

▲ Direction territoriale nord-est

1 rue des blanches terres
54250 CHAMPIGNEULLES
Tél. : +33 (0)3 57 29 15 15
dir-nord-est@ign.fr

▲ Direction territoriale grand-ouest

2 rue de la Loire
BP 30412
44204 NANTES CEDEX 02
Tél. : +33 (0)2 40 99 94 12
dir-nord-ouest@ign.fr

▲ Direction territoriale sud-ouest

Rue Pierre Ramond-Caupian
BP 60104
33166 ST-MÉDARD-EN-JALLES CEDEX 03
Tél. : +33 (0)5 56 16 60 70
dir-sud-ouest@ign.fr

▲ Direction territoriale centre-est

239 rue Garibaldi
69422 LYON CEDEX 03
Tél. : +33 (0)4 37 64 24 70
dir-centre-est@ign.fr

▲ Direction territoriale sud-est

EuroParc Pichaury Bat B6
1330 rue JRGG de la Lauzière
CS 80518
13593 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 03
Tél. : +33 (0)4 42 16 31 00
dir-sud-est@ign.fr